

Objet: Décision de la commission européenne de Bruxelles le 16/07/2015

Date: vendredi 17 juillet 2015 10:02:19 heure avancée d'Europe centrale

De: SNCPRE

À: sncpre@wanadoo.fr

TVA sur les actes de chirurgie et de médecine esthétique :
Décision de la Commission Européenne le 16/07/2015

[Voir la version en ligne](#)



Syndicat National de Chirurgie Plastique
Reconstructrice et Esthétique



Président : B. ALFANDARI
Secrétaire Général : S. GARSON
Trésorier : T. FAURE
Vice-Président : R. ABS
Secrétaire Gal Adjoint : C. DESOUCHES

Courbevoie, Vendredi 17 juillet 2015

Chers membres du syndicat,

Nous vous avons informé en 2014 du dépôt d'une plainte auprès de la Commission européenne sur l'application de la TVA sur nos actes par l'Etat français.

La Commission européenne vient de nous avertir officiellement qu'elle avait décidée d'engager le 16 juillet, une procédure d'infraction contre l'État français.

En attendant de recevoir le détail des points attaqués par la commission, c'est un succès dans le combat légitime que le SNCPRE mène depuis plus de trois ans.

Nous vous tiendrons informés de la suite.

Syndicalement vôtre,

Dr Bruno ALFANDARI
Président SNCPRE

Dr Sébastien GARSON
Secrétaire Général SNCPRE

[Télécharger le courrier de la commission européenne](#)

Rejoignez Plastiweb sur Facebook !

Un groupe Plastiweb sur Facebook a été créé pour discuter et échanger entre membres.

Ce groupe est secret, donc inaccessible par les utilisateurs.

Vous avez un compte Facebook : [envoyez une demande d'ami à SNCPRE](#).

Ensuite, vous serez ajouté au [groupe Plastiweb](#) (en cliquant sur le lien, si vous n'êtes pas membre, Facebook vous orientera sur une page d'erreur).

Retrouvez le site Internet www.sncpre.org

Cet email a été envoyé à sncpre@wanadoo.fr, [cliquez ici pour vous désabonner](#).

